HARPPE - Charte d'engagement réciproque

Afin de garantir un contexte d'écoute dans un climat de bienveillance et de respect, l'échange avec un membre du comité HARPPE respectera certaines règles :

Art. 1. Engagements communs

A. Le membre du comité HARPPE recevant l'étudiant :

- Est formé à l'écoute bienveillante et au débriefing d'une situation ;

- Ne se placera jamais en position de jugement ;

- S'engage à un premier contact suite à la réception d'une demande, dans les 48 heures ;

- S'engage à respecter la stricte confidentialité de l'échange envers des tiers et à ne pas faire intervenir de personne extérieure sans votre consentement ;

- S'engage à ne pas communiquer au comité le nom de l'étudiant sans son consentement ;

- S'engage à effectuer un rapport sous 48 heures après l'échange aux membres du comité ;

- S'engage à proposer, s'il le juge nécessaire, les moyens adéquats en termes de réponse rapide à une situation aigüe (mise en contact facilitée avec les personnes ressources, orientation).

B. L'étudiant déposant une requête auprès du comité HARPPE :

- S'engage à être présent au rendez-vous fixé d'un commun accord avec le membre du comité HARPPE (téléphonique, visio-conférence ou présentiel) ;

- S'engage sur l'honneur à garantir la sincérité et la pertinence de mes déclarations écrites ou orales. Je reconnais être pleinement informé(e) que toute allégation fausse, mensongère, exagérée ou déformée m'expose à des sanctions disciplinaires, sans préjudice des autres sanctions civiles et pénales, telles que celles résultant de dénonciation calomnieuse ou atteinte à la réputation d'autrui.

Art. 2. Action de prévention

A des fins d'action prévention ou d'exemple pour aider d'autres étudiants à rentrer dans cette démarche, la situation que vous rencontrez peut être utilisée sans son contexte (pas de nom, pas de date, pas de reconnaissance possible). L'utilisation de ces situations se fait dans le plus grand respect des personnes concernées et leur diffusion ne doit en aucun cas porter atteinte aux acteurs. Vous pouvez toutefois vous opposer à l'utilisation de la situation dans ce cadre en cochant cette case. ☐

Je reconnais avoir été informé(e) préalablement à l'entretien avec un membre du comité HARPPE et à consentir à l'application de cette charte.

Date :

Nom – prénom :

Signature :